

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2021

Le conseil municipal de Saint André de Rosans s'est réuni, après convocation du 09/07/2021 à la salle polyvalente, sous la présidence du maire Mme Cécile LIOTARD.

Présents : Cécile LIOTARD, Éric RANGER, Jean-Pierre GAY, Gilles TOUAT, Anne VREVEN, Véronique BIDON, Philippe ANDRE, Muriel BRUNET.

Excusés : Maelle MICHEAU, Norbert ESCALIER

Absent : Lionel ASTIER

Approbation du compte- rendu du dernier conseil municipal.
Nomination d'un secrétaire de séance, Muriel BRUNET se propose.
Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour.

1 – Délibération Syme 05.

Celle-ci fait suite à la précédente délibération prise lors du dernier conseil municipal qui concernait la convention d'assistance mutualisée avec le Syme 05 pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages de communication électronique (lignes téléphoniques ...).

Il faut prendre 2 délibérations. La première pour accepter le montant des redevances que l'on va demander, les tarifs étant proposés par le Syme 05. Cela fonctionne en ligne par kilomètre. Un décret avait fixé le tarif à 40.00 € du kilomètre en aérien, il a été réactualisé à 55.00 € du kilomètre ; en souterrain le tarif est de 41.29 € du km mais Cécile pense que nous n'en avons pas ; l'emprise au sol par m² est de 27.53 €. Le Syme 05 nous demande de prendre une délibération pour ces tarifs et c'est lui qui s'occupe de répertorier le kilométrage sur la commune. Le Syme 05 prends 27% de ce que la commune va toucher pour se rémunérer.

Il y a un effet rétroactif sur les 5 dernières années, ce qui va être intéressant financièrement, pour la commune, particulièrement l'année prochaine.

La deuxième délibération concerne la fixation du montant de l'indemnité au titre de l'occupation irrégulière du domaine routier et non routier par les réseaux et ouvrages de communication électronique.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Délibération subventions municipales.

Lorsque nous avons fait le budget cette année, nous avons voté pour un budget global de 5700.00 € attribué aux associations mais nous ne l'avons pas réparti car, avec la crise sanitaire, il y avait des données que nous n'avions pas et nous ne savions pas si certaines manifestations auraient lieu ou pas. Le montant global ne peut plus changer mais la répartition reste libre.

Article	Libellé	Prévisions 2020	Emis 2020	Propositions 2021
6574	Subv. Fonction. aux associations	4 300,00	4 190,00	5 700,00
	Collège de Serres	200,00	200,00	200
	Association Sauvegarde	1 300,00	1 300,00	1300
	Comité des fêtes St André de Rosans	700,00	700,00	2000
	Aide Ménagère Rosans	350,00	350,00	350
	Troisième Age Rosans	270,00	270,00	270
	Coopérative Scolaire	300,00	300,00	300
	Diane de l'Eygues	250,00	250,00	250
	CIS Rosans (Pompiers)	100,00	100,00	100
	Maison des jeux St André	150,00	150,00	50
	Ass. Agriculteurs et Artisans	100,00	100,00	100
	Des Hommes et des Pierres	470,00	470,00	550
	M.A.M.	110,00		130
	Ass. Sport et Nature. Trail Rosans			100
	Divers			
	SUBVENTIONS ASS. AU GLOBAL			5 700,00

Le conseil municipal doit voter la répartition des subventions aux associations car certaines ont déjà engagé des frais mais il se réserve le droit de verser les subventions ou non en fonction des événements à venir (mesures sanitaires etc.).

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Location local communal de Sironne.

Elle était déjà à l'ordre du jour lors du dernier conseil municipal, aucune décision n'avait été prise car il était nécessaire que les membres du conseil puissent voir le local. La visite a été effectuée juste avant que le conseil se réunisse ce jour.

Nous avons donc une demande de l'ACCA, La Diane de l'Eygues, pour la location. Comme précisé dans le compte rendu du dernier CM, ce local serait un lieu de dépeçage, de découpe et de traitement de la venaison avec les mesures d'hygiène appropriées mais aussi un lieu de rassemblement ouvert à tous et non réservé spécialement aux chasseurs.

Gilles a proposé, sur les conseils de la fédération de chasse des Hautes Alpes, d'aller visiter la maison de la chasse de l'ACCA de Veynes pour voir son aménagement et les contraintes liées à ce genre de local. Il a donc demandé à Maelle et Muriel de l'accompagner. Muriel et Gilles s'y sont rendus le 07/06/2021 et ont pris des photos pour les montrer aux autres membres du CM.

Le conseil municipal s'interrogeait sur certaines normes (évacuation des eaux etc. ...). Après renseignements auprès de la FDC05, en termes d'assainissement, ce dernier est classique ; de plus le fait que le gibier tué soit utilisé en autoconsommation et non à la vente, il n'y a pas de normes spécifiques.

Gilles précise aussi que six chasseurs de l'ACCA sont formés sur l'hygiène de la venaison.

Le conseil municipal se posait aussi la question d'utiliser ce local pour un aménagement tel qu'un appartement puisqu'il y a de la demande et que nous avons un projet de réhabilitation des appartements au-dessus de la mairie. Mais cela nécessiterait un autre emprunt qui n'est pas envisageable pour le moment.

Cécile pose le problème de la localisation de ce genre de local au milieu du hameau. Gilles nous indique qu'il a parlé avec certains habitants de celui-ci et qu'ils ne sont pas contre.

L'ACCA propose de reprendre le loyer précédent à 106 euros par mois.

Les avis du conseil municipal sont divers : nécessité d'occuper un local non pas le laisser vide malgré un petit loyer, utilité et nécessité d'un local pour l'ACCA, emplacement du local trop proche des habitations, une réhabilitation en appartement permettrait une rentrée d'argent plus importante (loyer, dotation de l'état) mais pas possible pour l'instant, activité de l'ACCA qui a son importance notamment pour le secteur etc.

Cécile met au vote la location de ce local à l'ACCA :

Votants : 8

Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 2

4 – Projet panneaux solaires.

Cécile a reçu, le 24/06/2021, Laurent PARA qui est le chef de projet ENGIE GREEN. Il a contacté Cécile par l'intermédiaire du maire de Ribeyret Christiane DELAUP car c'est ENGIE GREEN qui s'occupe du projet de panneaux photovoltaïques des communes de Ribeyret et l'Epine et qui s'est occupé de celui de Montjay/Sorbiers. Il lui a présenté

l'entreprise et l'a informée que sur Saint André de Rosans il y aurait un secteur où l'on pourrait poser des panneaux photovoltaïques.

Ce serait sur une parcelle en BND (Bien Non Délimité), le site est boisé et appartient à des privés et à la commune (environ 3 hectares pour la commune). Comme c'est un site en BND, il suffit qu'un des propriétaires refuse et il ne peut rien se faire. Il est situé sur deux secteurs : le premier au nord-est du village en limite avec Ribeyret au lieu-dit « Le Bec de l'Asse » et le deuxième potentiel, à proximité, au lieu-dit « Chassagne ».

Laurent PARA a présenté ce projet à Cécile, et il faut dans un premier temps savoir si la commune est favorable ou pas à celui-ci car cela équivaut un peu à un permis de construire et nécessite des délibérations et un appui de celle-ci. Ce sont des projets très long.

Cécile propose de nous montrer un diaporama de ce projet et de nous l'envoyer par mail. Après chacun d'entre nous y réfléchira pendant un moment puis lors du prochain conseil nous donnerons un avis favorable ou pas à la poursuite de celui-ci dont l'objectif final est un parc solaire clôturé d'environ 20 ha.

Principaux traits pour la commune :

- 3 ha de foncier communal potentiel
- Site en dehors des périmètres de protections réglementaires et de la zone « paysage remarquable »
- Accès au site depuis la commune de Ribeyret via la piste forestière pour l'accès au parc de cette dernière.
- St André de Rosans étant soumise au RNU, la commune devra prendre une délibération motivée pour dérogation à la Loi Montagne.
- Bail de 41 ans et une redevance pour la location du terrain de 7000 €/ha/an soit une redevance annuelle de 21 000 € pour 3 ha.
- Retombées fiscales pour la commune : redevance de 7200 €/an sur la production d'électricité et 36100 € de taxe d'aménagement pour la 1ere année.

Cécile nous demande notre sentiment sur ce projet : impact visuel ou sur la nature, pas assez de recul pour le recyclage des panneaux, questionnement sur la durée de vie de ceux-ci, garantie bancaire extérieure à la société à prendre peut-être pour la réhabilitation du site après, quand même une source de revenus pour notre petite commune, ENGIE partenaire sérieux, etc.

5 – Relevés compteurs d'eau.

Répartition des volontaires sur les différents quartiers du village et des hameaux.

Sironne : Philippe

Les Isnières : Norbert

Lieu-dit Quarante : Cécile

Village : Anne et Eric ensemble car pour certains endroits c'est physique et parfois compliqué.

Extérieurs : Gilles

Proposition de Stéphane ROLS (qui a demandé la parole) de faire passer la photo du compteur, pour ceux qui le désire, à la mairie. Ce serait une bonne solution pour les maisons secondaires.

6 – Délibération convention avec la commune de Serres (rajoutée à l'ordre du jour).

La convention concerne le partenariat avec la commune de Serres pour l'accueil des enfants « L'île aux grands ». Il concerne les enfants de 6 à 12 ans.

Sur la commune actuellement, nous avons Kamal qui y va (fils d'Esme et Salim – Ferme de la Condamine).

La participation financière de la commune, versée sous forme de forfait, quels que soient le nombre d'enfants et le nombre de jours dans l'année est de 250.00 €/an pour une commune de moins de 200 habitants.

Si la commune adhère à la convention, les parents ont un tarif préférentiel (baisse de tarif de 4.00 € par jour et par enfant).

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

7 – Questions diverses.

■ *Site Internet de Saint André de Rosans.*

Cécile nous le fait découvrir, il est en ligne mais encore protégé par un code. Toutes les photos ont été faites par Laurence WILLEMS pour éviter les droits à payer.

Il est encore à compléter et à améliorer. Il faudra des personnes pour le tenir à jour, Laurence s'est proposée de nous aider. Il faut rappeler qu'elle nous a facturé la conception de ce site seulement 300.00 €.

Le conseil municipal est d'accord pour qu'il soit mis en ligne et accessible à partir de demain, vendredi 16/07/21.

■ *Egout bouché au quartier Quarante*

Marie-Eve LEFEVRE l'a signalé en mairie, une plaque d'égout déborde dans un champ. Il faut se rendre compte sur place. Gilles ira voir.

■ *Adressage de la commune*

La communauté de commune nous relance à ce sujet. Les personnes s'étant proposées pour celui-ci décident de le commencer début septembre, période plus calme pour celles qui travaillent.

■ *Panneaux pour la place PMR et le sens interdit.*

Patricia Noello a demandé des devis. Nous en avons un à 322.00 € TTC et un autre à 355.00 € TTC.

Nous trouvons cela excessivement cher. Peut-être y-a-t-il la possibilité de demander auprès de grosses communes ou auprès du département. Nous ne pouvons pas les prendre n'importe où car il y a une réglementation à respecter.

■ *Fuite d'eau sur la place du village le samedi 26/06/2021.*

Elle était au niveau d'une des plaques situées au milieu de la place du village. C'est un artisan de Sahune qui est venu pour la réparation, Serge PASCAL et la société AUBERY n'étant pas disponibles. Gilles et l'artisan ont dû vidanger les deux regards pleins d'eau, la fuite provenait d'un bouchon cassé. Gilles en ayant un chez lui, la fuite a pu être réparée rapidement car cela avait déjà vidé le réservoir du Téron pour moitié.

■ *Raccord d'eau à la grange de Fabienne GAY*

Il faut relancer Serge PASCAL car la commune s'était engagée à le faire cet été.

■ *Travaux chemin de l'ARENE*

Ce sont les travaux d'extension de l'électricité pour desservir la parcelle où Cécile va construire. Les travaux ont été faits la semaine dernière mais cela a été laborieux par rapport à la famille TABOURET qui contestait la largeur du chemin mais qui conteste maintenant le chemin tout court.

Officiellement la famille TABOURET n'a pas fait de recours lors du dépôt du permis de construire mais conteste ces travaux qui sont pour eux sur un terrain privé, ce chemin ne desservant d'après eux aucune autre parcelle.

A la fin de cette semaine, la mairie a reçu un courrier de l'avocat de la famille TABOURET au sujet de cette affaire.

Cécile nous précise qu'elle est allée porter plainte à la gendarmerie car une phrase dans le courrier l'a nécessité, elle l'accuse de ne pas hésiter à utiliser les moyens humains et financiers et de la commune pour valoriser sa parcelle. Cécile a jugé que c'est une accusation grave et qu'elle ne peut laisser dire cela. En tant que maire, Cécile a une protection juridique et un dossier a été ouvert. La commune va certainement vers une procédure administrative.

Affaire à suivre.

■ *Local de l'orthophoniste*

Il faut que le comité des fêtes finisse de débarrasser ce qu'il avait entreposé dans l'ancien secrétariat de mairie car Morgan MARTEL attaque les travaux la première semaine d'août.

Il est aussi nécessaire de relancer l'électricien qui avait rendez-vous à ce sujet aujourd'hui avec Gilles, notamment pour voir avec lui la pose éventuelle d'un sous-compteur.

Pour rappel, l'orthophoniste prendra ses fonctions à St André de Rosans le mardi 07/09/2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h06.